République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Police Municipale

Service de Emplacements

Visa de Mme Caroline COTTEL
Chef du Service des Emplacements

Visa de M. Michel MILONA
Directeur Police Municipale

Affaire suivie par : Isabelle GONZALEZ
Tél. : 04 83 16 65 05
igonzalez@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2026/003/PM

Publié Le - 2 OCT. 2026

DECISION

Objet : Adjonction n°3 de tarifs aux « Tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public et aux droits de voiries au titre de l'année 2026 » (délibération du CM du 19/12/2025 enregistrée sous le n°2025/340/S)

Josée MASSI, Maire de Toulon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2212-22,

VU l'arrêté municipal n°26/AR44 du 10/04/2026 relatif à la délégation de fonctions et signature à Monsieur Thomas PISON, 3ème Adjoint au Maire,

VU l'arrêté municipal n°26/AR48 en date du 22/04/2026 portant délégation de signature pour les décisions prises en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article 3 au point 2° qui délègue notamment à M Thomas PISON, le droit de *« fixer, dans la limite de 2 000 € par occupation et par an, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »*,

VU notre arrêté municipal du 23 juillet 2020 portant Règlement Général des Emplacements publics et des Marchés, et notamment ses articles 1 à 32,

VU les tarifs applicables aux occupations du domaine public adoptés par délibération du Conseil Municipal du 2025/340/S en date du 19/12/2025,

DECIDE :

D'AJOUTER de nouveaux tarifs aux « Tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public et aux droits de voiries au titre de l'année 2026 » dans la rubrique :

VI - MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC organisées par la Ville

4) FETES DE NOEL (HORS VILLAGE DE NOEL)

Emplacements et natures des droits	Modes de taxation	Tarifs
Food-truck sur la Place Monsenergue	forfait / manifestation	**500,00 €**

La présente décision n° 2026/003/PM recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à TOULON, en l'Hôtel de Ville, le 25/09/2026

Transmis au Contrôle de Légalité le : - 2 OCT. 2026

Pour le Maire

Thomas PISON
Adjoint délégué aux Emplacements

Acte à classer

DECI2026003PM

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-02T08-17-58.00 (MI272840087)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20260925-DECI2026003PM-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECI2026003PM - Adjonction n.3 de tarifs aux "Tarifs applicables aux droits de places, aux occupations du domaine public et aux droits de voiries au titre de l'année 2026" (délibération du CM du 19/12/2025 enregistré sous le n. 2025/340/S)

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : 25/09/2026

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police
6.1. Police municipale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECI 2026 003 PM.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé	Date **02/10/26 à 08:17**	Par **TEYSSIER ID Marie**
Transmis	Date **02/10/26 à 08:17**	Par **TEYSSIER ID Marie**
Accusé de réception	Date **02/10/26 à 08:22**	